


Stage 2018

 <p>www.netacad.com www.lyc-ampere.ac-aix-marseille.fr</p> <p>Lieu du stage : MARSEILLE - 13</p> <p>Dates : du lundi 02 juillet 2018 – 09h00 Au vendredi 06 juillet 2018 – 16h00</p> <p>Nombre de places : 12 (par module)</p>	<p>Identifiant CERPEP :</p> <p>17NSTI0134</p>
--	---

Type de stage

- **Approfondissement d'une discipline**, développement de compétences professionnelles

Thème

CCNA R&S 2 : L'essentiel de la commutation et du routage

Objectif (s) :	Actualiser les connaissances et maîtriser les outils pédagogiques supplémentaires utilisables pour la formation des étudiants
-----------------------	---

PROGRAMME



Du lundi au jeudi :

- Présentation succincte du contenu des chapitres (1 à 2 par jour).
- Travaux pratiques en autonomie.
- Test en ligne sur les chapitres du cursus (1 ou 2 par jour).

Le vendredi :

- Travaux pratique de synthèse.
- Test final en ligne sur les notions importantes abordées au cours de la semaine.

Publics :	Personnel enseignant du secondaire (collège ou lycée), du supérieur (BTS, CPGE, IUT...),
Formation de formateurs :	OUI
Champs disciplinaires :	Sciences et techniques industrielles

Établissements : <input checked="" type="checkbox"/> Public et <input checked="" type="checkbox"/> Privé	Lycée d'enseignement général et technologique, Lycée professionnel et SEP, Institut universitaire de technologie, GRETA, CFA
Niveau de la formation :	- Élevé
Pré-requis indispensables :	Passer les modules dans l'ordre (ex : ne pas s'inscrire au module 2 sans avoir validé le module 1)
 Indispensable :	Pour plus d'efficacité, un travail personnel (guidé) précédant la semaine de formation est plus que souhaitable.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les établissements privés, universitaires et les GRETA, s'assurer de l'accord de participation et du financement des frais de mission auprès des instances concernées. ➤ Toute participation à une formation CERPEP relève d'une décision académique : service académique en charge de la formation et inspecteur concerné. Les éventuels arbitrages du CERPEP suivent les avis académiques.